



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,
le 16 décembre 2019 à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 11 décembre 2019, s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Patricia HULAK, Catherine LACOUX,
Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Lucie MAHUTEAU, Carol PASQUET et
Mme Béatrice BROSSET
Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier
MADELIN, Éric POUGETOUX, Johnny GAUTRON, Marc MIOT et Thierry POUILLOUX.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Katia BOIS donne pouvoir à Mme Béatrice BROSSET
Mme Mireille ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Patricia HULAK
Mme Sandrine RICHARD donne pouvoir à Mme Lucie MAHUTEAU
Muriel HERSANT FERREY donne pouvoir à M. Thierry POUILLOUX
M. Nicolas TIO donne pouvoir à M. Olivier MADELIN

M. Claude ABLITZER a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal en date du 14 octobre 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	Objet	Observation
014/2019	Renouvellement de contrat d'hébergement et de maintenance logiciel PMB - bibliothèque	Renouvellement de contrat d'hébergement et de maintenance logiciel PMB – bibliothèque Contrat annuel d'hébergement des données de la bibliothèque et maintenance	

		<p>Société PMB Services ZI de Mont sur Loir – Château du Loir 72 500 MONTVAL-SUR-LOIR</p> <p>Montant annuel : 747,19 € HT Soit 896,62 € TTC</p>	
015/2019	<p>Contrat d'engagement spectacle Lulu et son Ukulélé (spectacle de fin d'année école élémentaire)</p>	<p>Contrat d'engagement spectacle Lulu et son Ukulélé (spectacle de fin d'année école élémentaire 17.12.2019)</p> <p>Organisateur : Philippe CALLU 2, Les Marottières - Villechauve</p> <p>Montant total : 520 € Dont cachet artiste : 311,33 € Dont cotisations GUSO : 208,67 €</p>	
016/2019	<p>Avenant N°2 lot 12 électricité – marché rénovation et mise aux normes de l'école élémentaire d'Azay-sur-Cher</p>	<p>Avenant N°2 lot 12 électricité – marché rénovation et mise aux normes de l'école élémentaire d'Azay-sur-Cher</p> <p>Titulaire du marché ENGIE INEO ZA n°1- La Coudrière 37210 PARCAY MESLAY</p> <p>Montant de l'avenant 2 : 3 016,22 € HT Soit : 3 619,46 € TTC</p> <p>Soit montant global du marché après avenant n°2 : 64 636,46 € HT 77 563,75 € TTC</p>	<p>Pour rappel montants initiaux</p> <p>Montant initial du marché lot 2 57 592,39 € HT Montant après avenant 1 61 620,24 € HT</p>
017/2019	<p>Contrat d'engagement bal du 13 Juillet 2020 orchestre Vivanis</p>	<p>Contrat d'engagement bal du 13 Juillet 2020 Orchestre Jean-Luc VIVANIS Montant cachet = 840 € + frais GUSO environ 590 €</p>	
018/2019	<p>Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de fin d'année de l'école maternelle « attrape mots si tu peux » - Cie Pic à Son</p>	<p>Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de fin d'année de l'école élémentaire « attrape mots si tu peux » - Cie Pic à Son 20.12.2019</p> <p>Producteur :</p>	

		<p>LineCheck.Prod Le Silo 27 rue François Monier 72100 Le Mans</p> <p>Montant total : 850 €</p>	
019/2019	<p>Contrat d'accompagnement contrôle d'historique des factures d'électricité – société Newenergy</p>	<p>Contrat d'accompagnement contrôle d'historique des factures d'électricité</p> <p>Société Newenergy Village ERO 10, rue de la Verrerie 84700 SORGUES</p> <p>Durée de la mission : 1 an Pour une reprise d'historique sur 2015, 2016,2017 et 2018</p> <p>Rémunération sur niveau d'anomalies constatées sur les 4 dernières années auprès des différents prestataires à hauteur de 40% du montant TTC constaté, plafonnée à 24 900 €</p>	
020/2019	<p>Contrat d'accompagnement contrôle d'historique des factures de gaz – société Newenergy</p>	<p>Contrat d'accompagnement contrôle d'historique des factures de gaz</p> <p>Société Newenergy Village ERO 10, rue de la Verrerie 84700 SORGUES</p> <p>Durée de la mission : 1 an Pour une reprise d'historique sur 2015, 2016,2017 et 2018</p> <p>Rémunération sur niveau d'anomalies constatées sur les 4 dernières années auprès des différents prestataires à hauteur de 40% du montant TTC constaté, plafonnée à 24 900 €</p>	
021/2019	<p>Avenant au contrat de maintenance du logiciel gestion de salles – 3D Ouest</p>	<p>Avenant au contrat de maintenance du logiciel gestion de salles – 3D Ouest</p> <p>Société 3D Ouest 5, rue de Broglie 22 300 LANNION</p>	

		<p>Avenant intégrant un indice de révision de prix dans le contrat initial. Indice retenu : SYNTEC (mesure de l'évolution du coût de main d'œuvre – essentiellement intellectuelle) A compter du 01/01/2020 (à titre informatif, dernière valeur connue selon publication de septembre 2019 : 274.2)</p>	
022/2019	<p>Avenants de prolongation - marché de fournitures administratives – Lot 1 : fourniture de Bureau (LYRECO) Lot 4 : enveloppes (BONG)</p>	<p>Avenants de prolongation - marché de fournitures administratives – Lot 1 : fourniture de Bureau (LYRECO) Lot 4 : enveloppes (BONG) (pour rappel, marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes communautaires)</p> <p>Objet : reconduction du marché d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 31.12.2020 (pour rappel marché contracté le 1^{er} janvier 2017)</p>	
023/2019	<p>Avenant N°1 lot 10 peinture – marché rénovation et mise aux normes de l'école élémentaire d'Azay-sur-Cher</p>	<p>Avenant N°1 lot 10 peinture – marché rénovation et mise aux normes de l'école élémentaire d'Azay-sur-Cher</p>	
024/2019	<p>Contrat de cession spectacle La vache qui rock Cie Colbok – marché de Noël – 1^{er} décembre 2019</p>	<p>Contrat de cession spectacle La vache qui rock Cie Colbok – marché de Noël – 1^{er} décembre 2019</p> <p>Association Colbok 23, rue de la Morinerie 37700 Saint Pierre des Corps</p> <p>Coût : 2 500 € HT soit 2 637 € TTC</p>	
025/2019	<p>Convention – mission de contrôle technique – opération d'extension du gymnase et réhabilitation du gymnase et de Revaux - VERITAS</p>	<p>Convention – mission de contrôle technique – opération d'extension du gymnase et réhabilitation du gymnase et de Revaux – VERITAS</p> <p>BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 29-31 rue de la Milletière BP 57417 37074 TOURS CEDEX 2</p> <p>Montant maximum dans l'hypothèse de l'affermissement de l'ensemble des tranches et options Pha et Th retenues :</p> <p>Coût : 8 750 € HT Soit 10 500 € TTC</p>	

026/2019	Convention – mission SPS (sécurité et protection de la santé) – opération d’extension du gymnase et réhabilitation du gymnase et de Revaux – BTP CONSULTANTS	Convention – mission de SPS (sécurité et protection de la santé) – opération d’extension du gymnase et réhabilitation du gymnase et de Revaux – BTP CONSULTANTS BTP CONSULTANTS Bâtiment TCA – 2 ^{ème} étage 2 rue Pierre Gilles de Gennes 37540 SAINT CYR SUR LOIRE Montant maximum dans l’hypothèse de l’affermissement de l’ensemble des tranches Coût : 6 370 € HT Soit 7 644 € TTC	
----------	--	---	--

URBANISME / SERVICES TECHNIQUES

3. Dissimulation des réseaux aériens de distribution d’énergie électrique dans la rue du Port – partenariat avec le SIEIL

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux électriques dans la rue du Port,

S’ENGAGE à payer la part communale des travaux au coût réel,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention d’organisation de la maîtrise d’œuvre et tous documents y afférents,

SOLLICITE auprès de l’Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision,

DECIDE d’imputer les dépenses et d’inscrire les recettes correspondantes au Budget Général de la commune.

4. Dissimulation des réseaux aériens de télécommunication dans la rue du Port – partenariat avec le SIEIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication dans la rue du Port

- AUTORISE** Monsieur le Maire :
- à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision.
 - à solliciter auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer les actes nécessaires à cette décision,
- S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- DECIDE** d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Général de la commune,

5. Rétrocession de voirie et équipements communs du lotissement des Douzils

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal de l'ensemble des voies et équipements internes du lotissement « des Douzils » tels que mentionnés supra, sous réserve de la constatation par la commune ou EPCI compétent du bon état des ouvrages transférés,
- **AUTORISE le Maire ou son représentant** à signer tous les actes afférents au transfert de la propriété de la SARL Chidaine & Associés à la commune et actes nécessaires à la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « des Douzils ».
- **PRECISE** qu'en raison des champs de compétences exercées, les équipements communs relatifs à l'eau donneront lieu à reprise par le SIAEPA d'Azay-Véretz et les équipements relatifs à l'éclairage public seront repris par la communauté de communes « Touraine-Est Vallées »,
- **DIT** que les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés par la commune d'Azay-sur-Cher, en l'absence d'association syndicale des co-propriétaires,
- **AUTORISE le Maire ou son représentant** à entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription des rues et espaces publics transférés au tableau de la voirie communale.

RESSOURCES HUMAINES

6. Recrutement d'un agent contractuel sur un besoin non permanent pour accroissement temporaire d'activité – service restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE du recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020,

DIT que l'agent recruté assurera des fonctions à temps complet avec une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326,

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondant au budget,

AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier,

7. Recrutement d'un agent contractuel sur une vacance temporaire d'un emploi permanent au tableau des emplois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un contractuel dans les conditions énoncées ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée, pour occuper un emploi vacant figurant au tableau des emplois permanents.

DIT que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à un échelon du grade à détenir pour pouvoir occuper l'emploi, défini par la délibération fixant le tableau des emplois, compte tenu de la qualification et de l'expérience de l'agent.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondant au budget,

AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier,

8. Avancement de grade - création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et modification du tableau des emplois

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

CRÉE, à compter du 1^{er} janvier 2020, un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B),

DECIDE la suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à compter de la même date,

MODIFIE le tableau des emplois comme suit :

filières	Grades des emplois	Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Filière administrative	Attaché principal	A	1	0	1 TC
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1 : TC
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	4	0	4 : TC
	Adjoint administratif	C	1	0	1 : 28 H
Filière technique	Technicien	B	1	0	1 : TC
	Agent de maîtrise	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique	C	9	0	5 : TC 1 : 23 H 1 : 20H 1 : 28H 1 : 24 H
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	C	3	0	2 : TC 1 : 22 H
Filière sociale	Agent Spéc. Ppal 2 ^{ème} Ecoles Mat.	C	4	0	3 : TC 1 : 20 H
Filière Police Municipale	Brigadier-chef ppal	C	1	0	1 : TC
Total					27 dont 7 TNC

9. Adoption du plan de formation 2020-2022 au profit des agents de la commune d'Azay-sur-Cher

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le plan de formation 2020-2022 tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire.

FINANCES

10. Attribution des subventions bonus aux associations - exercice 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **FIXE** et **ADOPTE** les montants des subventions bonus 2019 versées aux associations tels que figurant ci-dessous :

SUBVENTIONS - BONUS 2018

	pour vote le 16/12/2019		
	Bonus sport	Bonus vie locale	
C2A		50€	MN + VL
<i>L'Amicale Philatélique</i>			VL
<i>Azay Rando Loisirs</i>		50 €	VL + T
<i>A.C.T.C. (Tennis)</i>	100 €	150 €	VL + T + MN
<i>A.T.T.A.C. (Tennis de Table)</i>		150 €	VL + T + MN
<i>A.V.H.B. (Hand Azay-Véretz)</i>	100 €	100 €	14.07 + VL
<i>A.Z.A.R.C. (Tir à l'Arc)</i>		150 €	TV+VL + MN
<i>Azay BMX Club</i>	100 €		
AZAY DANSES	50 €	100 €	VL + T
<i>L'Azayroise (G.R.S.)</i>	50 €	100 €	VL + T
<i>Crac Touraine</i>		100 €	VL+ MN
<i>KARATE Do Shotokan</i>	50 €		VL
<i>V.A.C. (Volley)</i>		100 €	VL + T
<i>V.E.T.T.A.C.</i>			VL
<i>L'Art Musical</i>			VL
<i>Compagnie Tartifume</i>			VL
<i>La Toulaine</i>		100 €	VL + graines
<i>A.P.E.</i>		150 €	VL + MN + T
<i>E.S.A soutien scolaire</i>			VL
<i>Souffle & Harmonie</i>			VL
<i>Le Patrimoine Azéen</i>			VL
CAPOEIRA ILHA		100 €	VL+T
STAMPIN'ADDICT		50 €	VL + MN
<i>Art &Be-One</i>			VL
FC VAL			VL
<i>Canit'oons</i>			VL
<i>Gym féminine</i>			VL
<i>Comité de jumelage</i>			VL
<i>Théâtre d'Azay</i>			VL
ABC Créazay			VL
<i>May Lie May l'eau</i>			VL
Total bonus	450 €	1 450 €	

Bonus participation vie locale

VL = Fête de la vie locale / T = Téléthon / MN = Marché de Noël / G =Graines d'Essentiel / TV = Troc Verts / B= Inauguration Berges du Cher /14.07 = 14 Juillet

100€ (2 manifestations) ; 150€ (3 manifestations) ; 200€ (4 manifestations) ; 250€ (5 manifestations)

Bonus sport (sauf FCA)

50€ (+ de 50 adhérents) ; 100€ (+ de 100 adhérents)

Bonus activités péri-éducatives

100€ (si facturation des activités) ; 200 € (bénévolement mais pas sur toute l'année)

300€ (bénévolement et toute l'année)

11. Adoption de la décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2019

Après en avoir délibéré,

Vu le budget primitif 2019,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement		
Chapitre - Articles	Dépenses	Crédits
042- 675	Valeur comptable des immobilisations cédées	+ 7 745.35 €
042- 6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	+ 3422.65 €
Total		+ 11 168.00 €
Chapitre - Articles	Recettes	Crédits
77-7788	Produits exceptionnels divers	+ 11 168.00 €
Total		+ 11 168.00 €

12. Adoption du budget primitif 2020

Faisant suite à la commission générale du 10 décembre 2019 et une copie du projet de budget 2020 étant présentée de manière détaillée en annexe, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 2 248 444,54 €	Recettes de fonctionnement : 2 248 444,54 €
Dépenses d'investissement : 607 524,19 €	Recettes d'investissement : 607 524,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par vingt-et-une voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Catherine LACOUX, Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Lucie MAHUTEAU, Carol PASQUET, Béatrice BROSSET, Katia BOIS représentée par Béatrice BROSSET, Mireille ROUSSEAU représentée par Patricia HULAK et Sandrine RICHARD représentée par Lucie MAHUTEAU,
Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Johnny GAUTRON, Marc MIOT et Nicolas TIO représenté par M. Olivier MADELIN

Et deux abstentions

Muriel HERSANT FERREY représentée par M. Thierry POUILLOUX
Et M. Thierry POUILLOUX.

ADOPTE le budget primitif 2020 dont les sections s'équilibrent comme ci-dessus

PRECISE que le vote du Conseil municipal s'établit au chapitre, sans vote à l'opération afin de garantir une gestion souple des crédits lors de l'exécution budgétaire.

13. Demande de subvention F2D 2020 au Conseil départemental - opération d'extension du gymnase Foucher et réhabilitation du gymnase et de la salle Revaux

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu les critères d'éligibilité des opérations relatifs au fonds départemental de développement 2020,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **PREND connaissance** et **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel de la **phase 2020** présenté en annexe, pour la réalisation de travaux d'extension du gymnase Alain Foucher (comprenant également la rénovation du parking et une partie des travaux permettant l'éligibilité de l'opération à l'appel à projet bâtiment démonstrateur)
- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention portant sur cette première phase auprès du Conseil départemental, sur le F2D 2020.

14. Demande de subvention DETR ou DSIL - opération d'extension du gymnase Foucher et réhabilitation du gymnase et de la salle Revaux

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **PREND connaissance** et **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel de la **phase 2020** présenté en annexe, pour la réalisation de travaux d'extension du gymnase Alain Foucher (comprenant également la rénovation du parking et une partie des travaux permettant l'éligibilité de l'opération à l'appel à projet bâtiment démonstrateur) ;
- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter la subvention portant sur cette première phase

auprès de l'Etat, sur l'enveloppe DETR 2020 ou DSIL 2020.

CULTURE

15. Adoption de la convention de prestation de l'association « La Déambule » - spectacle « la contrécole » - programmation culturelle 2020 (hors PACT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre l'Association la Déambule et la commune pour la programmation des spectacles de la contrécole de la saison culturelle 2020 ainsi que tous les actes à venir entre les propriétaires du château du Coteau et la commune pour l'organisation de cet évènement sur ce site privé.

PRECISE que la Commune assurera un partenariat technique de la manifestation.

La présente programmation ne s'inscrit pas dans le cadre du PACT communautaire 2020, dont la demande est déjà déposée auprès de la Région Centre.

INTERCOMMUNALITÉ / SYNDICATS

16. Adoption du rapport d'activités 2018 du service commun mutualisé de voirie - Communauté de communes Bléré Val de Cher

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte le rapport d'activité 2018 du SCM voirie, présenté en annexe à la présente.

17. Adoption du rapport de la CLECT du 11 septembre 2019 - modification de l'attribution de compensation 2020 suite au transfert de compétence « pause méridienne collègues » et autres points

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **PREND ACTE** du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 11 septembre 2019.

➤ **PREND ACTE** que ledit rapport impacte l'attribution de compensation de la commune en la réduisant de 1 010,42 € à compter de 2019 pour la prise en considération du transfert de compétence de la pause méridienne du collègue Philippe de Commynes pour la part « Azay-sur-Cher »

18. Adoption du rapport d'activités 2018 de la CCTEV

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

PREND ACTE de la présentation en Conseil municipal du rapport d'activité retraçant l'activité de la CCTEV pour l'année 2018, rapport fourni en annexe à la présente.

19. Adoption de la convention de partenariat avec la CCTEV relative à l'installation du commerce en circuit court « O Panier d'Azay »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOPTE** la convention de partenariat avec la Communauté de communes Touraine Est Vallées, relative à l'installation d'un commerce en circuit court, jointe en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

20. Statuts du SIEIL - modification pour 2020

Considérant la modification des statuts du SIEIL nécessaire afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents,

Vu ces modifications statutaires qui ont été élaborées avec les services de la Préfecture et seront effectives dès approbation des communes membres et publication de l'arrêté préfectoral,

Vu le projet de modification des statuts du SIEIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOPTE** les modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 14 octobre 2019.

INFORMATIONS GÉNÉRALES / QUESTIONS DIVERSES

21. Informations générales

Le Conseil municipal est informé sur :

- Les vœux à la population se tiendront le vendredi 10 janvier 2020 (salle Revaux) et les vœux au personnel le vendredi 17 janvier 2020 (salle Darrasse)
- Distribution prévisionnelle du bulletin municipal 2019 les 13 et 14 janvier 2020


Dates des prochains conseils municipaux

Pour rappel, les dates prévisionnelles des Conseils municipaux de 2020, avant élections municipales se tiendront les :

Conseils municipaux
Lundi 27 janvier 2020
Lundi 2 mars 2020

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h20.

Azay-sur-Cher, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Janick ALARY

